

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2022

Étaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Pascal DECHARTRE, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFÉ,

Étaient absents/excusés :

Anny LAUZIER (pouvoir à Yves LE MEUR), Jean-François HESLOT (pouvoir à Séverine ESNAULT), Sylvie GALOT.

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

14/12/2022

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFÉ

Ordre du jour :

1. Tarifs municipaux 2023
2. Elagage des tilleuls rue du Poitou
3. Logement 9C rue de Touraine
4. Points divers

Début de séance à 20h

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal 22/11/22 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : les tarifs municipaux 2023

Le Conseil Municipal propose les tarifs municipaux des locations de salles 2023 comme suit :

Petite salle communale 3, route de Pleumartin

Capacité maximale : 50 personnes

Caution : 100 €

	2022	2023
Habitants de la commune	100€ 36€ par journée supplémentaire	110€ 40€ par journée supplémentaire
Associations de la commune	Gratuit pour les manifestations à but non lucratif 100€ manifestations à but lucratif	Gratuit pour les manifestations à but non lucratif 110€ manifestations à but lucratif
Organismes divers	100 €/journée Réunions auxquels participent des habitants de la commune	110€/journée Réunions auxquels participent des habitants de la commune

Salle polyvalente 20, chemin des Préaux

Capacité maximale : 250 personnes en dîner dansant

Caution : 500 €

	2022 Habitant de la commune	2022 H C	2023 Habitant de la commune	2023 H C
Vin d'honneur, A G, galette des rois, conférence, spectacle divers, réunion diverse	125€	216€	140€	240€

(*) Soirée théâtrale, thé dansant, baptême, communion, anniversaire, repas de famille, loto, concours de belote, dîner-dansant, dîner-débat, buffet campagnard, banquet, bal	192€	291€	210€	320€
(*) Mariage	232€	444€	255€	490€
Exposition commerciale		364€ par jour		400€ par jour

(*) Location forfait week-end (vendredi après-midi au lundi matin) si journée supplémentaire 100€ pour les habitants hors commune.

Le Conseil Municipal demande de modifier le règlement de la location de la salle polyvalente concernant les frais de nettoyage de la salle. En effet, la commune se réserve le droit de faire intervenir une société de nettoyage, le montant de l'intervention sera pris sur la caution.

Locations des salles aux associations communales

	2022	2023
1 ^{ère} location	122 €	122€
2 ^{ème} location	84€	84€
3 ^{ème} location	42€	42€
4 ^{ème} location	Gratuite	Gratuite
Tarif spécial APE (Association de Parents d'Elèves)	Tarif unique quelque soit la manifestation 62€	Tarif unique quelque soit la manifestation 62 €

Location du matériel de sonorisation

Réservée uniquement aux associations de la commune : 28 €

Location de mobilier communal – tables et bancs de kermesse

6 € le lot (table de 8 personnes + 2 bancs) caution 100€

Location buvette hors commune 25€/buvette caution 150€

Remorque communale

75€ plus éventuellement les frais de déchetterie et les frais de déplacement.

Vente de matériaux

Les matériaux sont vendus à prix coûtant pour une quantité limitée à 1m³ par foyer et par an. Le règlement se fait auprès de la Trésorerie des Collectivités de Châtellerault après émission d'un titre de recettes par la commune.

Droit de place – vente au camion

Forfait de 80 € par jour. Cette redevance ne s'applique pas aux commerçants de la commune

Emplacement sur le marché : gratuit

Garderie

1,50€ par jour et par enfant. En cas d'horaire dépassé sans motif valable, 10€ par quart d'heure entamé.

Service cantine

	Année scolaire sept 2022/juill 2023	Année scolaire sept 2023/juill 2024
Tarif enfants	3,20 €	Tarifs à revoir en 2023
Tarif enseignants/ agents municipaux	5 €	5€
Stagiaire non rémunéré	Gratuit	Gratuit

Le conseil municipal souhaite réfléchir sur une éventualité mise en place de la tarification sociale (1€ le repas) en fonction du quotient familial, dossier à suivre.

Cimetière

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des locations de terrain et les concessions des cases du columbarium dans le cimetière communal.

Concessions de terrain

Le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs municipaux 2023 du cimetière comme suit :

Concessions de terrain

Il est rappelé qu'une concession simple est vendue pour 3 m²

Concession cinquantenaire	125 €
Concession trentenaire	105 €
Concession temporaire (15 ans max)	95€

Cases du columbarium

Pour une durée de 5 ans	95 €
Pour une durée de 10 ans	105 €
Pour une durée de 30 ans	125 €

Concessions de terrain pour une caverne :

Il est rappelé qu'une concession de terrain pour une caverne est vendue pour 1 m²

Pour une durée de 5 ans	95 €
Pour une durée de 10 ans	105 €
Pour une durée de 30 ans	125 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2023.

Point 2 : Elagage des tilleuls rue du Poitou

• Devis élagage des tilleuls

Monsieur le Maire fait part des 3 devis pour élaguer les tilleuls rue du Poitou les montants vont de 4 446,66€ à 4 494€ TTC. Prévoir de l'inscrire au budget 2023.

Point 3 : Logement 9C rue de Touraine

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation ont débuté, il est nécessaire d'honorer les acomptes et les factures.

Après avoir pris contact avec l'UDAF 86, celle-ci nous précise que le paiement se fait auprès de la Banque de France, après passage en commission de surendettement.

Après un tour de table, le Conseil Municipal propose de mandater les factures et de les transmettre à l'UDAF pour le remboursement.

Point 4 : Points divers

- **Vœux du Maire pour 2023**

Monsieur le Maire propose la date du vendredi 6 janvier à 18h à la salle polyvalente.

- **Théâtre Populaire Pictave**

Il propose la date du 25/11/2023 pour une nouvelle pièce de théâtre.

Le conseil valide cette date de représentation.

- **Devis pour le remplacement de la lanterne n°83 rue du Poitou**

Monsieur le Maire fait part du devis de SOREGIES pour remplacer 1 lanterne (avec ampoule à LED) située rue Poitou (n°83) pour un montant 1 448,03€ TTC, avec la participation du Syndicat d'Energie Vienne de 241,33€ soit 1 206,70€ TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le devis SOREGIES.

- **Devis de la maintenance des 2 vidéoprojecteurs de l'école**

Monsieur le Maire fait part du devis de SONOMAX-NUMERITICE pour la maintenance annuelle des 2 vidéoprojecteurs de l'école pour un montant de 393,60€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de la maintenance annuelle des 2 vidéoprojecteurs de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Michel FAVREAU



Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Morgan RAIFFÉ", written over a horizontal line.